



## Avant-propos

### Du point de vue du fonds de pensions

Fonds de Pensions Européen Nestlé OFF (FPEN) est un fonds de pensions enregistré en Belgique et dont le but est d'administrer des plans de pensions dans différents pays.

L'année 2021 a été marquée par l'incertitude alors que la pandémie n'a cessé de faire rage tout au long de l'année. Cependant, cela ne s'est pas reflété sur les marchés car ceux-ci se sont extrêmement bien comportés. Les marchés ont bien performé tout au long de l'année mais une correction semble avoir débuté début 2022.

Une partie du présent document est dédiée à l'impact de la pandémie sur NEPF et sur la continuité des opérations en particulier.

Le plus grand changement apporté à NEPF a été la mise en place de la section portugaise le premier avril. En plus de cela, le NEPF a également effectué une évaluation de ses risques qui a abouti au renforcement de la gouvernance en revoyant ses principaux documents et en effectuant une analyse approfondie des risques. Une nouvelle étude de congruence actifs/passifs a été initiée dont les résultats seront connus à la fin du deuxième trimestre 2022.

La mise en œuvre de la directive IORP II et sa transcription en droit belge se sont poursuivies avec un accent sur la durabilité des investissements et les exigences de publication envers les membres.

Andrew R. White  
Président du Conseil d'Administration

### Du point de vue du Conseil de Pensions

Fonds de Pensions Européen Nestlé OFF gère actuellement 2 plans ouverts aux employés de Nestlé en Belgique : un plan à primauté de prestations (fermé aux nouveaux entrants depuis janvier 2014) et un plan « cash-balance ».

Comme pour tous les plans de pensions gérés par FPEN, ce sont les lois sociales et le droit du travail locaux qui s'appliquent et les prestations de ses plans font partie d'un package plus global de rémunération.

Avec le support de sociétés externes et en collaboration avec les sponsors des plans, FPEN gère ces derniers au mieux des intérêts de leurs diverses parties-prenantes.

En 2021, aucun changement majeur dans les plans n'a été déclenché. Pour des raisons de reporting et de financement, la section belge a été scindée en deux. De cette façon, la section CB et la section DB peuvent être surveillées séparément.

Bien que Covid soit toujours là, les marchés ont connu une année très positive. Il en est résulté que les régimes belges sont toujours restés entièrement capitalisés. La continuité des activités de NEPF a été assurée à tout moment.

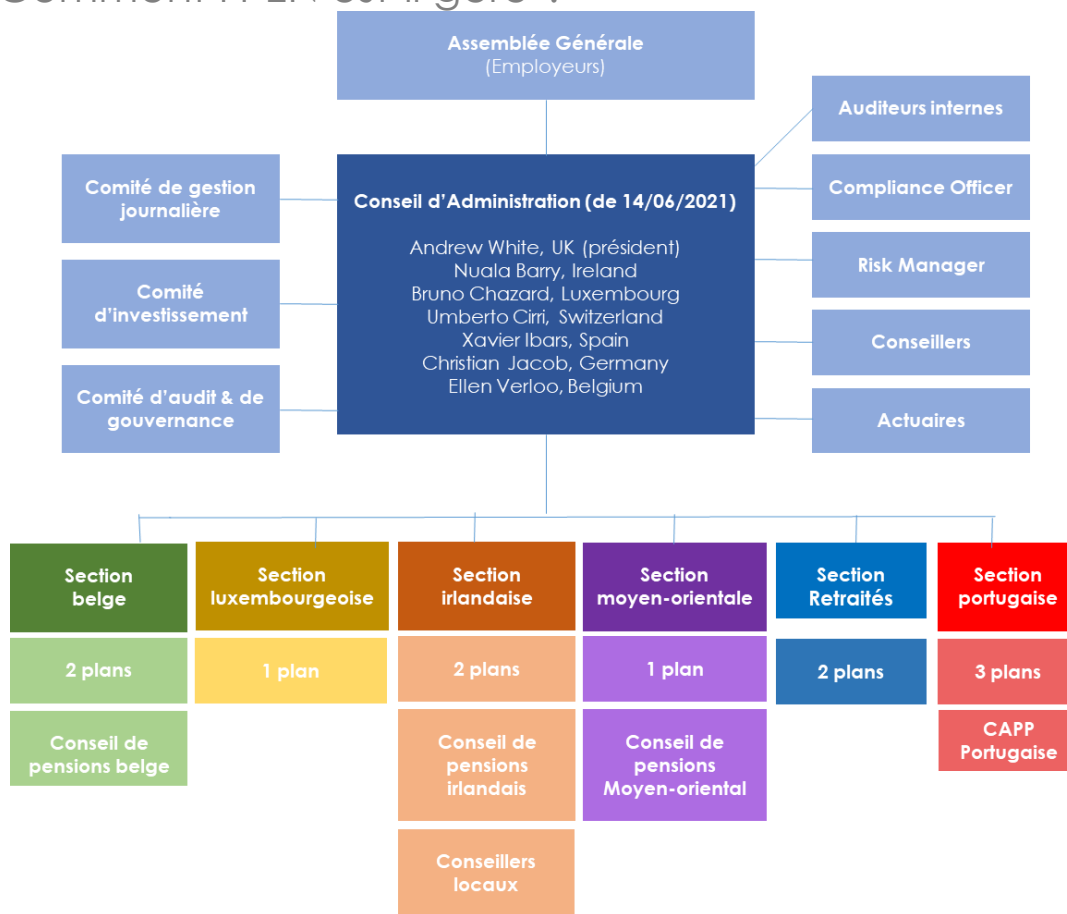
En raison de la vente d'Herta, les employés liés à ce business ont été transférés le 1er juillet 2021.

Olivier Blanc  
Président du Conseil de Pensions

## Sujets traités

- ❖ Comment FPEN est-il géré ?
- ❖ Valeur de la fortune de FPEN
- ❖ Population du fonds
- ❖ Revenus & charges
- ❖ Investissements
- ❖ Ratios de financement
- ❖ Evolution des ratios de financement
- ❖ Informations supplémentaires et contacts

## Comment FPEN est-il géré ?



### Les conseillers

#### NEPF

**Auditeur Interne :**  
Steven  
Cauwenberghs,  
BDO

**Fonction actuarielle :**  
Thierry Verkest,  
AON Belgium

**Compliance Officer:**  
Jan Van Gysegem,  
Claeys & Engels

**Risk Manager:**  
Thierry Verkest,  
AON Belgium

**Data Protection Officer:**  
Pieter Goovaerts,  
BDO

**Réviseurs:**  
Jean-François Hubin  
EY Belgium

**Conseillers en investissement:**  
ORTEC

**Gérants de fortune:**  
BlackRock, Pimco  
and divers autres  
gérants

**Réassureur:**  
Athora Belgium  
Intercona Re

#### Section Belge

**Administration:**  
AON Belgium

**Actuaire local:**  
AON Belgium

**Le Conseil d'Administration est responsable de toutes les décisions concernant le financement et les investissements de toutes les sections ainsi que du respect des réglementations.**

Les sept membres actuels du conseil sont tous des employés du Groupe Nestlé susceptibles d'amener une expérience au service du fonds. Ils se rencontrent quatre à six fois par an et sont aidés par des spécialistes externes.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale qui se rassemble une à deux fois par an et dont les membres représentent les divers sponsors des plans gérés par FPEN.

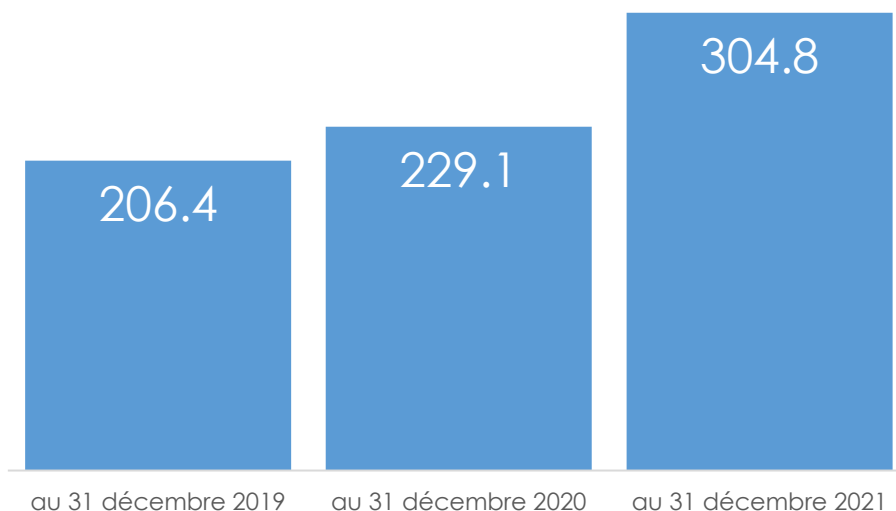
En plus de cela, les sections locales peuvent créer des Conseils de Pensions dont l'objet sera de prendre en compte les problématiques locales liées aux pensions. Les Conseils de Pensions belges, irlandais et portugais sont paritaires. Au Moyen-Orient, les membres sont nommés par l'employeur et il a été décidé d'élargir son champ d'intérêts au-delà du simple FPEN. A ce jour, La section luxembourgeoise et celle dédiée à un petit groupe de retraités ont décidé de ne pas avoir de Conseil de Pensions en raison du nombre limité de leurs membres : une communication directe avec les affiliés a été jugée préférable.

Les Conseils de Pensions ne sont pas en charge des investissements ou des problématiques de financement. Toutefois, ils en sont informés et ils peuvent émettre des recommandations au Conseil d'Administration, le cas échéant.

## Valeur de la fortune de FPEN

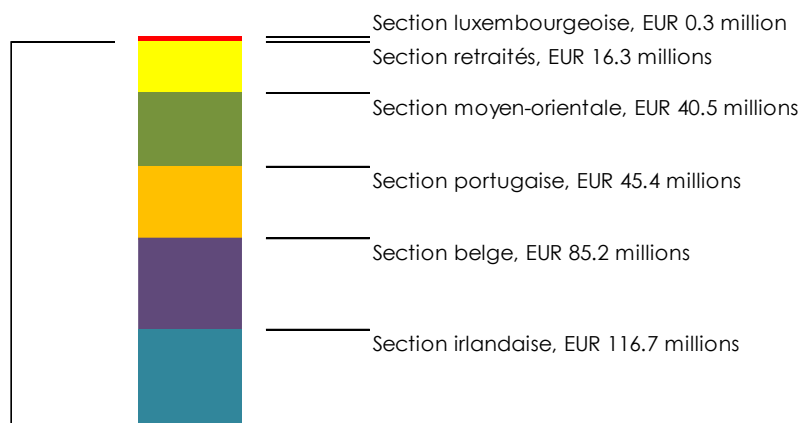
Telle que publiée par l'actuaire désigné du fonds, la fortune totale du fonds s'établissait à :

Montants en millions d'Euros



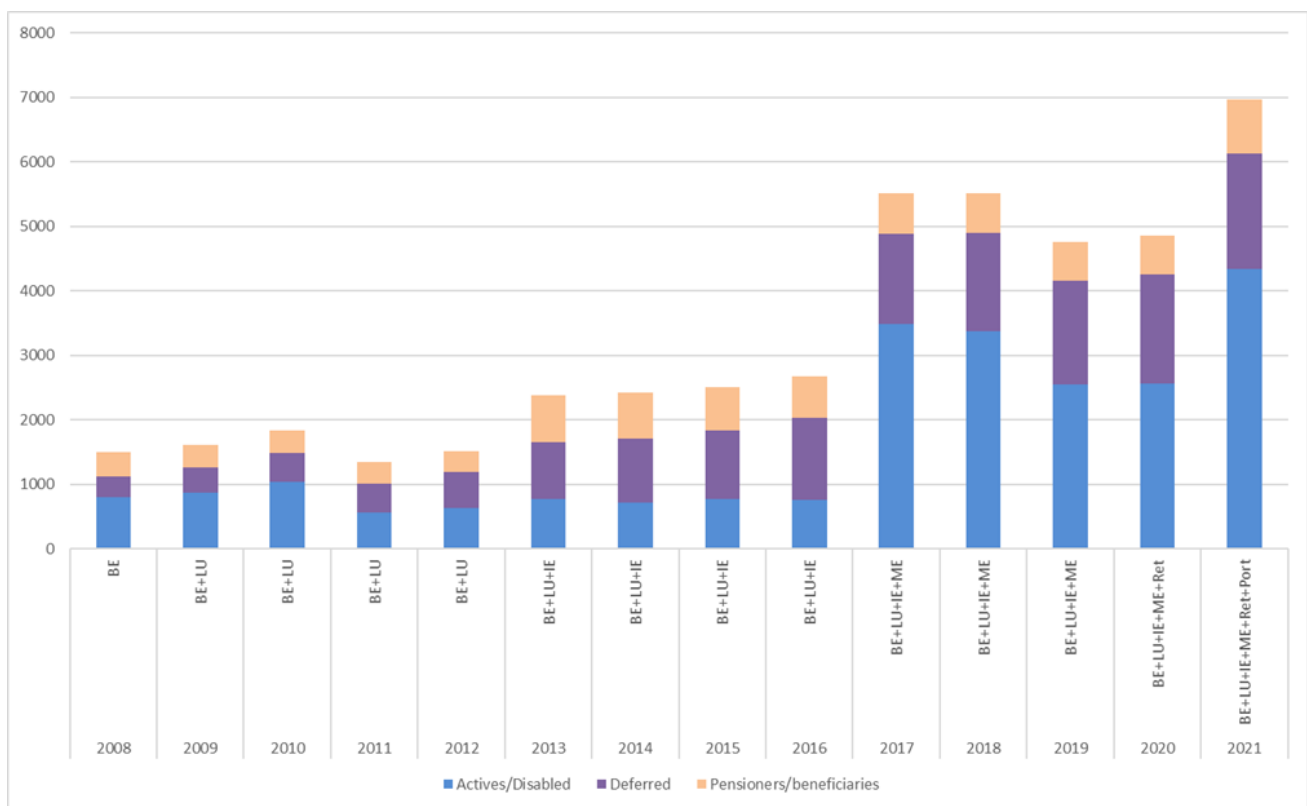
Fonds de Pensions Européen Nestlé OFF (FPEN) est un fonds de pensions transfrontalier conçu pour gérer des plans de pensions ouverts aux employés du Groupe Nestlé dans différents pays ou zones géographiques. A ce jour, il est constitué de sept sections, couvrant la Belgique (CB + DB), le Luxembourg, l'Irlande, le Portugal, ainsi que divers pays au Moyen-Orient et une section ouverte à un petit groupe de retraités. C'est une entité juridique unique ayant la responsabilité des actifs et des passifs de tous les plans dont la gestion lui a été confiée (11 plans pour le moment). A l'exception des plans à contributions définies purs, les actifs des plans sont gérés de manière collective. En pratique toutefois, FPEN répartit les actifs et les passifs de chaque plan/section en particulier sur la base des montants apportés au moment où les plans entrent dans le giron de FPEN. L'augmentation des actifs en 2021 a été principalement causée par le transfert des actifs de la section portugaise (45 millions) et une contribution supplémentaire de la section irlandaise (10 millions), le reste a été réalisé par une bonne performance du marché.

Au 31 décembre 2021, les actifs du fonds pouvaient être répartis entre les sections comme suit :



## Population du fonds

Fin 2020, FPEN gérait 11 plans de pensions répartis dans 7 sections. En Belgique et au Luxembourg, la participation est obligatoire et automatique, alors qu'en Irlande et au Moyen-Orient elle reste optionnelle. L'accroissement historique du nombre de membres s'explique essentiellement par l'ajout de nouvelles sections. En 2010, le Luxembourg a rejoint FPEN. En 2013, c'était l'Irlande et en 2017 le Moyen-Orient. La diminution de la population en 2019 est essentiellement due au changement de plan au Moyen-Orient, qui a permis à certains membres de sortir de celui-ci. En 2020, une section dédiée à un petit groupe de retraités a été ajoutée au NEPF, mais a eu un impact modéré sur le chiffre total (13 retraités). Fin 2020, le NEPF comptait 4'856 membres. La section portugaise a été ajoutée le 1er avril 2021, ce qui a résulté en une croissance de FPEN à 6942 membres.



### Membres au 31 décembre 2021

2021	Belgium	Luxembourg	Ireland	Retiree	Portugal	Middle-East	NEPF
Actives / Disabled	582	40	104	0	1931	1678	4335
Deferred	1373	21	367	0	23	3	1787
Pensioners/ Beneficiaries	223	0	356	13	246	0	838
<b>Total</b>	<b>2160</b>	<b>61</b>	<b>827</b>	<b>13</b>	<b>2200</b>	<b>1681</b>	<b>6942</b>

### Membres au 31 décembre 2020

2020	Belgium	Luxembourg	Ireland	Retiree	Portugal	Middle-East	NEPF
Actives / Disabled	591	37	104	0	0	1829	2561
Deferred	1293	18	364	0	0	19	1694
Pensioners/ Beneficiaries	228	0	360	13	0	0	601
<b>Total</b>	<b>2112</b>	<b>55</b>	<b>828</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>1848</b>	<b>4856</b>



## Revenus & charges

FPEN étant une structure belge, les comptes annuels du fonds sont préparés selon les règles comptables belges et sont auditées en ce sens. Ceci entraîne que certains éléments peuvent être comptabilisés différemment que s'ils l'avaient été dans un fonds respectant d'autres règles locales.

La grande différence dans les prestations versées entre 2020 et 2021 a été causée par la mise en place de la section portugaise et une année complète de la section des retraités. La modification de l'évaluation des provisions techniques et l'augmentation du « Transfert net depuis/vers d'autres fonds de pensions » résultent également de la mise en place de la section portugaise. L'augmentation du résultat financier et opérationnel est due à une très bonne année sur les marchés financiers.

Ci-dessous, le compte de résultat simplifié de FPEN pour les 4 dernières années :

Chiffres en milliers d'Euros	2021	2020	2019	2018
<b>Résultat technique</b>				
Contributions employeurs et employés (y compris AVCs et transferts)	21'815.5	9500.139	9'789.1	10'055.0
Prestations payées	-11218.285	-6'579.9	-17'346.0	-7'267.8
Variations des provisions techniques	-51371.125	-18'206.7	-12'925.1	-4'109.1
Transferts nets depuis/vers d'autres fonds de pensions	39506.447	14'979.9	-1'809.1	-762.0
Annuités, réassurance et autres	-1574.297	-936.3	-1'198.2	-1'148.6
<b>Total</b>	<b>-2'841.7</b>	<b>-1'242.9</b>	<b>-23'489.2</b>	<b>-3'232.5</b>
<b>Résultat financier et opérationnel</b>				
Produits financiers	64.2	102.5	249.3	282.4
Charges financières et taxes	-296.0	-141.5	-139.7	-227.6
Variations liées aux fluctuations des devises	-1'586.80	1'043.6	-1'828.2	-3'606.3
Variations liées aux fluctuations des marchés	29'933.33	5'714.1	29'133.6	-3'506.6
Frais administratifs	-1'393.92	-1'277.2	-1'163.7	-878.9
<b>Total</b>	<b>26'720.8</b>	<b>5'441.5</b>	<b>26'251.2</b>	<b>-7'937.0</b>
<b>Résultat net</b>	<b>23'879.1</b>	<b>4'198.7</b>	<b>2'762.0</b>	<b>-11'169.4</b>

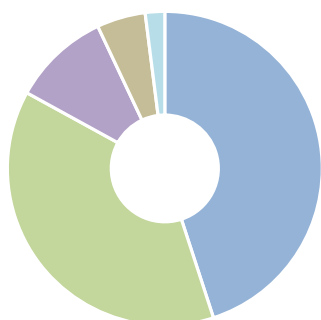
## Investissements

Les prestations sont financées par les contributions reçues, mais aussi par la performance obtenue sur la fortune du fonds. Les actifs sont investis conformément à une allocation stratégique (SAA) qui a été construite dans le but d'atteindre un certain rendement attendu à long terme. La SAA fournit les pourcentages alloués à chaque type d'investissement ou classe d'actifs dans un horizon à long terme.

La SAA est définie sur la base des résultats d'études de congruence actifs-passifs. Une telle étude est un rapport qui analyse différents risques financiers, économiques ou démographique et leur impact potentiel sur la situation financière de FPEN, qu'il soit positif ou négatif et à court ou long terme. Ce document fait aussi des recommandations quant à la manière dont la fortune devrait être investie pour minimiser les risques tout en rendant possible le paiement des prestations promises aux affiliés dans le cadre des divers plans de pensions que FPEN gère.

NEPF a mené une telle étude ALM en 2019 avec l'aide du conseiller en investissement Ortec. La nouvelle stratégie a été mise en œuvre début 2020 et est restée inchangée au cours des deux dernières années. Fin 2021, une nouvelle étude ALM a été lancée et la nouvelle stratégie sera mise en œuvre courant 2022.

Au 31 décembre 2021 l'allocation stratégique était la suivante :



Obligations	45%
Actions (y compris placements privés)	38%
Immobilier	10%
Hedge funds	5%
Liquidités	2%

Pour chacune des classes d'actifs principales, FPEN répartit encore ses risques pour bénéficier des effets de la diversification. Sur les dernières années, FPEN a ainsi investi son portefeuille obligataire principalement sur des émissions de débiteurs privés de qualité, tout en maintenant une allocation aux obligations gouvernementales et en particulier celles liées à l'inflation.

Suite à l'étude de congruence actifs/passifs, le Conseil d'Administration a confirmé son souhait d'allouer une portion de la fortune du fonds à des placements privés. Ceci se fera toujours en conservant un équilibre entre les actifs faciles à liquider et ceux n'offrant que peu de liquidité.

La diversification internationale de l'allocation est une source d'opportunités pour des investisseurs comme FPEN. Toutefois, elle va de pair avec un accroissement des risques liés aux fluctuations monétaires. Aucune valeur ajoutée n'étant à attendre de ses fluctuations sur le long terme, FPEN doit minimiser ce type de risque. Pour ce faire, le fonds couvre la plupart de son exposition hors Euro dans le cadre de la gestion de la fortune des sections libellées en Euro.

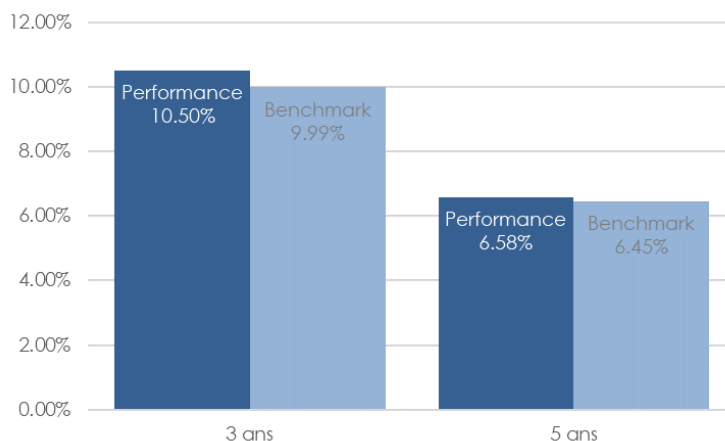
Pour les plans à primauté de contributions, la nécessité d'avoir un profil de risque approprié est conservée, mais la responsabilité est dans les mains des membres. Ceux-ci disposent de différentes options d'investissement avec des caractéristiques de rendement et de risque liées à leur horizon d'investissement. Toutefois, ces stratégies restent sujettes à des fluctuations à court-terme.

## Performance des investissements

NEPF n'a qu'une allocation unique pour l'ensemble de ses plans à primauté de prestations (avec l'Euro pour devise de base). L'adéquation de cette stratégie à chacun des plans de pensions est contrôlée de manière régulière. En 2021, FPEN a réalisé un rendement net de frais d'investissement de 11.07% sur sa fortune.

Pour chaque gérant, des objectifs de rendement à long-terme sont assignés et ceux-ci peuvent être combinés en une performance théorique globale qui donne une indication quant à la qualité des gérants et des décisions d'allocation d'actifs par rapport à la stratégie. L'année dernière, la performance des sections EUR n'était pas matériellement différente de cette performance théorique.

Sur les trois et cinq dernières années (au 31 décembre 2021), le rendement reste positif et FPEN a obtenu les performances suivantes :



Pour information, les performances sont publiées nettes des coûts afférents à la gestion des actifs, c'est-à-dire incluant les coûts de transactions ou les commissions payées aux gérants des portefeuilles. Ceux-ci sont calculés en pourcentage de la valeur des portefeuilles qui sont gérés au nom de FPEN.

## ESG

Avec l'entrée en vigueur successive de la directive EU 2016/2341 (directive IORP II) et des règlements EU 2019/2088 (SFDR) et EU 2020/852, les fonds de pensions doivent prendre en compte des critères liés à l'environnement (E), à la durabilité (S) et à la gouvernance (G) dans leur processus de prise de décision. De même certaines exigences en matière de reporting leurs sont désormais assignées.

Bien avant ces prescriptions, FPEN a reconnu la nécessité de s'attaquer aux problèmes ESG et a fait un premier pas en intégrant des considérations ESG dans sa politique d'investissement (2012). Le Fonds a toutefois reconnu les limites auxquelles il pouvait être confronté lorsqu'il essayait de mettre en œuvre des principes. Plus récemment (2018), le conseil d'administration de la NEPF a approuvé sa première politique ESG formelle, mais n'a pu réellement commencer à mettre en œuvre ses principes qu'en 2021. En mai et juin, NEPF a investi dans des fonds ESG Screened Emerging Markets Equity, ESG Screened Developed Markets Equity et un ESG Screened minimum volatilité ETF. Ces investissements ne sont qu'une première étape sur le chemin de la durabilité et ne signifient pas que le NEPF se considère comme un fonds de pension vert. Dans un proche avenir, d'autres mesures seront prises pour rendre les investissements plus durables.

## Ratios de financement

Le Conseil d'Administration contrôle régulièrement l'adéquation entre les prestations promises et leur financement par des actifs. Le fonds publie tous les ans un rapport sur le ratio de financement des prestations aussi bien au niveau du fonds que pays par pays. Celui-ci concerne essentiellement les plans à primauté de prestation ou cash-balance, les engagements des plans à primauté de cotisations étant, par essence, couverts par des actifs de même valeur.

Pour ce faire, l'actuaire désigné compare la valeur de la fortune disponible de FPEN, c'est-à-dire ses actifs nets incluant toutes ses créances et dettes non liées aux prestations, avec ses passifs liés aux prestations, c'est-à-dire le montant estimé nécessaire pour que les prestations puissent être payées aux membres dans le futur. La comparaison des actifs et des passifs permet de calculer un ratio de financement, qui permet d'évaluer si FPEN est en situation de surplus ou de déficit.

Conformément aux prescriptions réglementaires belges, les actuaires doivent évaluer les passifs aussi bien à court et long terme. A tout moment, FPEN doit être en mesure de faire face à ses obligations à court terme, d'un point de vue global, mais aussi section par section. Si un sous-financement apparaissait à ce niveau, les sociétés sponsors de la section devraient contribuer de manière additionnelle dès que possible et en tous cas avant la fin de l'exercice où le déficit de financement des passifs à court terme est apparu, de manière à remédier à ce déficit.

De plus, si les passifs à long terme d'une section se retrouvaient sous financés, un plan de redressement formel devrait être mis en place, par lequel les sociétés sponsors devraient remédier à ce déficit endéans une période de cinq ans.

*FPEN est confiant d'avoir mis en place les procédures adéquates pour contrôler et s'assurer du paiement des contributions des employés et des employeurs de manière régulière, conformément aux règles locales de chacun des plans et en particulier, dans le cas des plans irlandais, en conformité avec le règlement du plan et les prescriptions fixés par la section 58A du Pensions Act 1990 selon laquelle :*

- *Les contributions des employés doivent être payées au fonds au plus tard dans les 21 jours après la fin du mois durant lequel elles ont été déduite du salaire de l'employé ; et*
- *Les contributions des employeurs doivent être payées au fonds conformément au calendrier établi par l'actuaire du plan ou tel qu'établi dans le règlement du plan ou sinon au plus tard 30 jours après la fin de l'exercice.*

Au 31 décembre 2021, les ratios de financement à long terme du fonds et de chaque section s'établissaient comme suit (actives et passives en millions d'euro) :

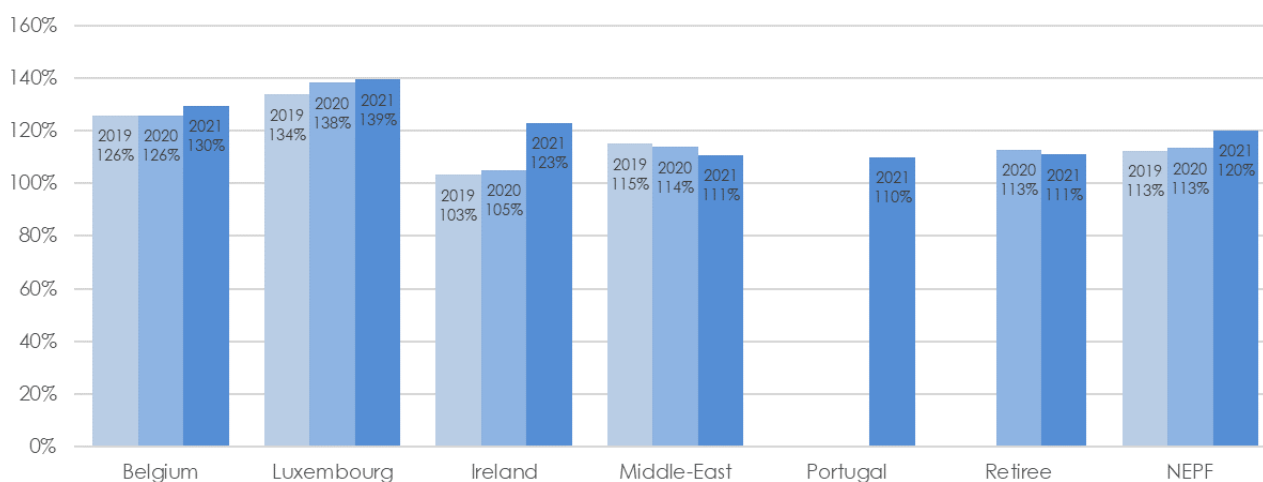
	Belgique	Luxembourg	Irlande	Portugal	Retiree	Moyen-Orient	NEPF
Actives	85.2	0.3	116.7	45.4	16.7	40.5	304.8
Passives	65.7	0.2	95.0	41.3	15.1	36.6	253.8
Surplus	19.5	0.1	21.7	4.1	1.6	3.9	51.0
Financement	130%	139%	123%	111%	120%	110%	120%

Conformément à la loi belge, FPEN était financé de manière adéquate à la fin de l'exercice précédent, aussi bien au niveau global que section par section.



## Evolution du ratio de financement

En 2021, la section portugaise a été ajoutée au NEPF. Cela a entraîné une légère diminution du niveau de financement total puisque la section portugaise est financée à 110%. L'augmentation du niveau de financement global du Fonds s'est légèrement améliorée grâce à la performance des actifs. Au cours des dernières années, le niveau de capitalisation est demeuré au-dessus de la barre des 100%, ce qui signifie que les régimes ont continué d'être entièrement capitalisés. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution au cours des trois dernières années du niveau de financement à long terme.



Conformément aux termes du plan de financement du Fonds, ayant atteint un niveau de financement satisfaisant, des cotisations patronales réduites ont été appliquées pour les plans belges.

FPEN calcule les ratios de financement conformément aux règles en vigueur en Belgique. Celles-ci peuvent différer des méthodes en application dans d'autres pays et en particulier des Minimum Funding Standard qui sont utilisés pour contrôler le niveau de financement des plans à prestations définies en Irlande. Par ailleurs, la méthode appliquée pour calculer les niveaux de financement statutaires peut différer de celles utilisées pour comptabiliser les engagements de pensions conformément aux standards internationaux IFRS.

Quelle que soit la méthode pour évaluer la santé financière d'un fonds de pensions, la continuité dans l'application celle-ci est importante et l'objectif principal du fonds restera toujours d'être à même de payer l'ensemble des prestations promises.

Les documents que vous pourriez vouloir consulter

Les documents suivants sont disponibles sur demande faite auprès de l'administrateur des plans ou par l'intermédiaire de FPEN (détails des contacts à la fin du présent document)

Concernant FPEN

- Statuts
- Principes d'investissement
- Rapport actuariel
- Comptes annuels
- Plan de financement
- Contrat de gestion
- Politique de gestion des données
- Politique de rémunération
- Politique ESG

Concernant votre section

- Règlement des plans
- Charte du Conseil de Pensions

## Au sujet de FPEN

FPEN est un fonds de pensions avec des activités transfrontalières enregistré auprès de la Financial Services and Markets Authority (FSMA) sous le numéro 50.111. Son adresse légale est :

Fonds de Pensions Européen Nestlé OFF  
Rue de Birmingham, 221  
1070-Anderlecht  
Bruxelles  
Belgique

Email: [nepf@be.nestle.com](mailto:nepf@be.nestle.com)

Veuillez adresser toute correspondance à l'adresse ci-dessus à l'attention de FPEN.

Les membres encore en service peuvent accéder aux documents principaux et aux informations sur FPEN via [me@nestle](mailto:me@nestle).

## Point de contact pour l'ensemble des membres

AON Belgium  
Benefit Administration  
Telecomlaan 5-7  
1831 Diegem

Tel: + 32 2 730 9733

Email: [npf@aon.com](mailto:npf@aon.com)